

Compte - rendu de la séance du Conseil Municipal du 30 Septembre 2019

Y. FOLLIARD	AE	M. GASTARD	P	A. SELLIN	P
M. PICHARD	P	P. LE BEAU	P	M. ANSEAUME	P
B. BOSCHET	P	C. CONOIR	P	P. LE ROL	A
F. RONXIN	P	J.Y. LIMOUX	P	P. LE GOUILLE	P
F. DINEL	P	I.RECOURSE	P	D. VASSEL	P
Y. MOREUL	P	J.C PEIREN	P	M.N PATRY	P
A. MORIO	P				

P= présent AE=absent excusé A=absent

Absent excusé : Mme FOLLIARD a donné pouvoir à Mr PICHARD,

Absent : LE ROL Patrick

Secrétaire de séance : Mr VASSEL Daniel est élu secrétaire de séance

Ordre du jour :

1. Nomination du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal

Finances

3. Indemnités du trésorier
4. Demande de prise en charge financière des écoles
5. Acquisition d'un nouveau serveur
6. Concours des maisons fleuries : fixation des prix
7. Association Poly'sons : demande de subvention

Assainissement

8. SAUR : actualisation des tarifs 2020
9. Approbation du RPQS 2018

Urbanisme

10. Déclassement d'un délaissé de voirie communale

Intercommunalité

11. Ploërmel Communauté : convention de mise à disposition du SIG
12. Morbihan Energies : modification des statuts

Marché public

13. Groupement de commande : avenant n°2

Questions diverses



Procès – Verbal de séance du conseil municipal

Mr Brabant (Ploërmel Communauté) et Mme Freydier (Ehop) ont présenté le covoiturage solidaire aux élus. Cette initiative est mise en place sur le territoire de la communauté de communes. Elle a pour but de centraliser les offres et les demandes de trajet quotidien sur le territoire.

Pour information, suite à leur intervention au conseil municipal lundi, une demande de covoiturage de la part d'une habitante de la commune a pu être solutionnée. Une solution a pu être trouvée grâce à une personne qui pouvait passer par Ménéac sur son trajet. Il s'agit de la première mise en relation sur le territoire de Ploërmel Communauté.

01-09/2019 Nomination du secrétaire de séance

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés,
- DÉSIGNE Monsieur VASSEL Daniel en qualité de secrétaire de séance.

VOTE :

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

02-09/2019 Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal

Mr PICHARD donne lecture du procès – verbal du dernier conseil municipal.

VOTE :

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

Finances

03-09/2019 Indemnités du trésorier

Mr PICHARD présente l'état liquidatif des indemnités du Trésorier

CONSIDERANT l'implication et le soutien réactif de Mr Le Trésorier à chaque besoin de la collectivité en matière de finances

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de verser la totalité des indemnités.

VOTE :

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

04-09/2019 Demande de prise en charge financière des écoles

Mr PICHARD donne lecture du courrier de demande des directrices de l'école Yves Coppens et Saint Jean – Baptiste.

Considérant la demande de la directrice de l'école Yves Coppens concernant la prise en charge du transport à la piscine, au dojo et l'intervention musicale,

Considérant la demande de la directrice de l'école Saint Jean – Baptiste concernant la prise en charge du transport à la piscine et des séances de musique,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Décide d'accorder la demande de prise en charge
- Autorise Mr Le 1^{er} Adjoint à signer les documents correspondants

Suite aux échanges de discussion sur le sujet, il a été demandé à chaque école de fournir un devis pour les dépenses prises en compte.

VOTE :

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

05-09/2019 – Acquisition d'un nouveau serveur

Considérant la nécessité technique de changer le serveur de la mairie, une consultation a été faite auprès de différents prestataires :

- TBI (Ploërmel) : **4 169,28 € TTC**
- La Puce Informatique (Loudéac) : ne souhaite pas répondre sur cette prestation car il n'y a pas d'intérêt à changer de prestataire pour un équipement. La maintenance, les sauvegardes, etc, n'étant pas gérées par leur société, leur proposition sera d'emblée plus onéreuse.
- JVS Informatique : **4 524 € TTC**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide de retenir la proposition de TBI pour un montant de 4 169,28 € TTC** et autorise Mr Le 1^{er} Adjoint à signer les documents correspondants.

VOTE :

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

06-09/2019 – Concours des maisons fleuries : fixation des prix

Vu le passage du jury,
Considérant les critères d'évaluation de la commission,
Mme MOREUL propose les récompenses suivantes :

Résultat du concours des maisons fleuries			
Catégorie Commerçants			
1er prix	1	20,00 €	20,00 €
2 ème prix	1	15,00 €	15,00 €
Catégorie Façades			
1er prix	1	35,00 €	35,00 €
2ème prix	2	25,00 €	50,00 €
3ème prix	2	20,00 €	40,00 €
Puis par ordre alphabétique	6	10,00 €	60,00 €
Catégorie Maisons avec Jardin			
1er prix	1	35,00 €	35,00 €
2 ème prix	1	25,00 €	25,00 €
3ème prix	1	20,00 €	20,00 €
Du 4ème au 5 ème prix	3	15,00 €	45,00 €
Puis par ordre alphabétique	11	10,00 €	110,00 €
Catégorie Jardin potager			
1er prix	1	35,00 €	35,00 €
2 ème prix	1	25,00 €	25,00 €
3ème prix	1	20,00 €	20,00 €
Du 4ème prix	1	15,00 €	15,00 €
Puis par ordre alphabétique	7	10,00 €	70,00 €
Hors catégorie			
EHPAD	1	25,00 €	25,00 €
		Total	645,00 €

VOTE :

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

07-09/2019 – Association Poly'sons : demande de subvention

Mr PICHARD présente la demande de subvention reçue en mairie.

Procès – Verbal de séance du conseil municipal

Considérant la création d'une nouvelle association sur la commune,
Considérant la nécessité pour l'association d'investir dans des instruments de musique neufs,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 2 000 € à l'association.

VOTE :

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

Suite aux discussions lors du conseil municipal, un courrier de notification a été adressé à la présidente de l'association, lui demandant les justificatifs des dépenses liées aux instruments de musique.

Assainissement

08-09/2019 – SAUR : actualisation des tarifs 2020

Après avoir pris connaissance du RPQS rédigé par le SIAEP concernant le service d'eau potable, Mr PICHARD demande au conseil municipal d'approuver le rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal Approuve le RPQS

VOTE :

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

09 - 09/2019 – Approbation du RPQS

Après avoir pris connaissance du RPQS rédigé par le SIAEP concernant le service d'eau potable, Mr PICHARD demande au conseil municipal d'approuver le rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal Approuve le RPQS.

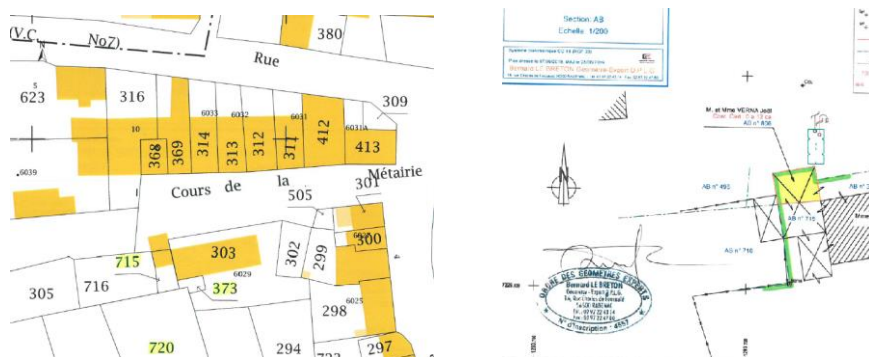
VOTE :

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

Urbanisme

10 – 09/2019 Déclassement d'un délaissé de voirie communale

Mr PICHARD expose au conseil municipal la demande de régularisation concernant une partie d'une construction privée sur le domaine public. Cette irrégularité empêche la vente du bien sis Cour de la métairie, parcelle AB 715.



Vu le code de la voirie routière (articles L141-3)

Vu le code des relations entre le public et l'administration (art. R 134-3 et suivants)

Considérant que l'enquête publique préalable à l'acte de déclassement est inutile puisque le déclassement ne concerne pas le domaine public routier

Considérant que ce bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public dans la mesure où les 12 m² de construction sont existants depuis plus de 30 ans.

Considérant qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Procès – Verbal de séance du conseil municipal

- Constate la désaffectation du bien sis Cour de la métairie, bien contiguë au domaine public et à la parcelle AB 715
- Décide du déclassement du bien sis Cour de la métairie du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal,
- Autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

VOTE :

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

Intercommunalité

11 – 09/2019 – Ploërmel Communauté : convention de mise à disposition du SIG

Mr PICHARD rappelle au conseil municipal Ploërmel Communauté et le Pays de Ploërmel travaillent en commun sur la mise à disposition d'un SIG pour l'ensemble des communes du territoire.

Afin de définir les modalités d'usage de l'outil ainsi que les obligations respectives de la communauté et des communes (accès au logiciel, liste des données, rappel de la réglementation en terme de protection des données, rôle du SIG, etc...) il convient de signer une convention entre les deux parties.

Considérant la nécessité pour les services de la collectivité de pouvoir bénéficier de cet outil,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Mr PICHARD à signer le projet de convention de mise à disposition du SIG.

VOTE :

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

12 – 09/2019 – Morbihan Energies – Modification des statuts

Mr PICHARD fait part au conseil municipal des modifications des statuts de Morbihan Energies. Le syndicat souhaite offrir la possibilité aux EPCI à fiscalité propre la possibilité d'adhérer au syndicat.

Pour sécuriser l'adhésion des EPCI – FP au syndicat et conformément aux recommandations des services préfectoraux, il convient de préciser les termes des articles 2 et 2-1 des statuts de Morbihan Energies.

Cette modification a été approuvée par arrêté préfectoral en date du 12 juin 2018.

Le syndicat demande aux communes membres de bien vouloir approuver les modifications des statuts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver les modifications des statuts du syndicat

VOTE :

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

Marché Public

13 – 09/2019 – Groupement de commande – Avenant n°2

Mr PICHARD présente aux élus l'avenant n°2 au groupement de commandes avec les communes de Guilliers, Mohon, Saint Malo des Trois Fontaines, Evriguet, La Trinité Porhoët et Ménéac. :

« La constitution de ce groupement de commandes a pour objet l'achat en commun de prestations de services, dans le domaine de l'entretien des accotements routiers, du balayage des centres bourgs, du point à temps automatique et manuel, **et la commande groupée de panneaux de signalisation**. Ces prestations porteront sur l'ensemble de la voirie communale, chemins d'exploitation et chemins ruraux inclus.

Procès – Verbal de séance du conseil municipal



Le groupement n'est exclusif. Ses membres conservent en effet la faculté de réaliser leurs achats sans recourir aux services dudit groupement. »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'avenant n°2 à la convention du groupement de commandes.

VOTE :

Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

Questions diverses

-  Discussion sur l'entretien du cimetière
-  Réunion de la commission Fleurissement, Espaces verts et illuminations et la commission Communication le 23 octobre 20019 à 19h00 pour la préparation de l'animation de Noël.

Séance close à 20h55.